

PROCES VERBAL SOMMAIRE DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 mai 2023

Etaient présents : THURETTE J, M POUILLY Ch, MERLANT JY, VANGHERSDAELE C, LAJOIE Ch, GUYOT A, HOTTELET F, LEBOIS Ch, CROIX Ch, HUSSON F, MERLANT JP, TRANCART S,

Etaient excusés : GASNOT JM procuration THURETTE J, KUBIESA D procuration à MERLANT JP, MEYER L procuration à VANGHERSDAELE C, DENEUVILLERS A procuration à MERLANT JY, GY JM procuration à LAJOIE Ch

Etaient absents : SOUFFLET A, POULAIN E.

I - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE REUNION

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la dernière réunion.

II - VOTE DES SUBVENTIONS COMMUNALES 2023

1/ SUBVENTIONS ASSOCIATIONS COMMUNALES

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il y a lieu de délibérer sur le montant des subventions attribuées aux associations communales.

Monsieur Christophe LAJOIE présente le compte rendu de la commission des subventions.

Monsieur le Maire propose.

- Union Sportive Levalloise Tennis de Table	2500.00 €
- Les Amis réunis	300.00 €
- Gymnastique féminine l'Elan	300.00 €
- Club Cyclo R. Poulidor	1000.00 €
- Société de Pêche Leval Aulnoye Berlaimont	300.00 €
- Club Informatique	450.00 €
- Comité de Bienfaisance La Fraternelle	1000.00 €
- Club de marche balade levalloise	500.00 €
- Café tricot « les petites mains »	300.00 €
- Football Club de LEVAL	4500.00 €
- Association pour les enfants de l'Ecole de Leval	500.00 €
- l'Entente Leval Aulnoye ATHLETISME	3000.00 €
- Société de scrabble	300.00 €
- Association des anciens combattants	300.00 €
- Association ALDEVA	300.00 €
- Comité des Fêtes les Canarons	300.00 €
- club de danse « TEMPS DANSE »	500.00 €
- Club de danse « DANCE'S PASSION »	500.00 €
- Batterie fanfare des sapeurs pompier Aulnoye	300.00 €
- Futsal	300.00 €

Le Conseil après en avoir délibéré décide d'approuver les propositions de subvention ci-dessus.

2/ SUBVENTIONS ASSOCIATIONS EXTERIEURES

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il y a lieu de délibérer sur le montant des subventions attribuées aux associations extérieures.

Monsieur le Maire Propose.

- RASED Avesnes – Aulnoye-Aymeries 300.00 €
- Dons du sang bénévole Aulnoye-Aymeries 200.00 €
- Maison Familiale rural 250.00 €
- Collège Gilles de CHIN 250.00 €
- Association Synergie Aulnoye-Aymeries 300.00 €
- Association les clowns de l'espoir 200.00 €

Le Conseil après en avoir délibéré décide d'approuver les propositions de subvention ci-dessus.

III - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la demande de subvention exceptionnelle formulée par le groupe Martha Desrumaux pour lui permettre de subvenir aux besoins généraux (projets d'écoles).

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette question.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de verser une subvention de :

$$261 \text{ enfants} \times 19 \text{ €} = 4959 \text{ €}$$

Cette subvention sera versée à L'OCCE groupe scolaire Martha Desrumaux.

IV - DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'effectuer des ajustements au niveau du budget primitif 2023.

Pour permettre le paiement de certaines dépenses il y a lieu d'effectuer les modifications budgétaires suivantes :

Imputation	Budget précédent	Modification	Nouveau budget
1323		+ 5 600 €	5 600 €
13 258		+ 200 €	200 €
2112	291 752.20 €	- 65 800 €	225 952.20 €
2313	450 000.00 €	+ 60 000 €	510 000.00 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents les modifications budgétaires proposées.

V - DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA CAMVS

1/ FONDS DE CONCOURS POUR ISOLATION DES MENUISERIES ET PREAU DU CLSH

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre de la poursuite de la rénovation thermique des bâtiments du CLSH, il y a lieu de faire des travaux de pose de menuiseries isolantes (double vitrage) et d'isoler le préau.

Monsieur le maire indique que le montant des travaux s'élève à 42 939.59 € HT et que ces travaux peuvent faire l'objet d'une demande de Fonds de concours auprès de l'agglomération à hauteur de 50 % du HT soit 21 469.80 €.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal d'approuver le montant des travaux, le plan de financement et l'autoriser à déposer un dossier de Fonds de concours auprès de la CAMVS.

Le Conseil Municipal, Ouï l'exposé de Monsieur le Maire
Après en en avoir délibéré, approuve à l'unanimité :

- Le projet de travaux et le plan de financement (joint en annexe)
- Et autorise Monsieur le Maire à solliciter un fonds de concours de 50% du reste à charge de la commune soit 42 939.59 € € (Reste à charge HT). Le montant sollicité au fonds de concours est donc de 21 469.80€

2/ FONDS DE CONCOURS POSE D'UN GARDE CORPS

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu, pour la sécurité des administrés et des utilisateurs de la salle multi-activités, de poser aux endroits des murets et des escaliers, un garde-corps.

Monsieur le maire indique que le montant des travaux s'élève à 28 815.00 € HT que ces travaux peuvent faire l'objet d'une demande de Fonds de concours auprès de l'agglomération à hauteur de 50 % du HT soit 14 407.50 €.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le montant des travaux, le plan de financement et l'autoriser à déposer un dossier de Fonds de concours auprès de la CAMVS.

Le Conseil Municipal, Ouï l'exposé de Monsieur le Maire
Après en en avoir délibéré, approuve à l'unanimité

- Le projet de travaux et le plan de financement (joint en annexe)
- Et autorise Monsieur le Maire à solliciter un fonds de concours de 50% du reste à charge de la commune soit 28 815.00 €. (Reste à charge HT) le montant sollicité au fonds de concours est donc de 14 407.50 €

VI - TARIF PRET DE MATERIEL COMMUNAL

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il serait souhaitable qu'un tarif de prêt de matériel soit mis en place. En effet, la commune prête gracieusement depuis des années du matériel aux particuliers, aux associations et aux communes pour leurs festivités.

Cela implique une détérioration précoce du matériel et l'obligation pour la commune de faire l'acquisition de nouveau matériel plus rapidement dans le temps.

C'est pourquoi Monsieur le Maire demande au Conseil de délibérer sur la possibilité de mettre en place un tarif de prêt de matériel, pour les tables, chaises, podiums.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à la majorité 15 pour, 2 contre, 0 abstention de :

- Mettre en place un tarif de prêt de matériel pour les particuliers, les associations extérieures.
- De fixer les prix suivant par week-end :
Tables : 2 € par table et par week-end
Chaises : 0.50 € par chaise et par week-end
- Ces sommes seront perçues par la régie modifiée des locations de salles à compter du 1^{er} septembre 2023.

VII - QUESTIONS ORALES

1/ M Christophe LEBOIS indique que la foudre est encore tombée sur une habitation de la rue du dépôt. Il demande de se renseigner à ENEDIS si des solutions existent pour éviter un nouvel incendie.

2/ Mme Christelle POUILLY donne des informations au conseil sur la ducasse et les festivités de 14 juillet.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 19h30.